BLOTZHEIM

CCAS

D.O.B

2022

PREAMBULE

Les C.C.A.S. des communes de plus de 3.500 habitants sont concernés dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales par la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ses objectifs principaux consistent en la présentation des orientations budgétaires du C.C.A.S. de Blotzheim, l'information sur sa situation financière, mais également le traitement de la structure et la gestion de la dette.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport devra également prendre en compte les articles 13 & 14 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années de 2018 à 2022.

Ce débat ne doit pas seulement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, il doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration.

Le présent rapport du C.C.A.S. sera mis en ligne sur le site internet de la ville, www.blotzheim.fr, conformément à la réglementation.

Rappel des étapes budgétaires à Blotzheim :
- 14 mars 2022 : débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour 2022
- 11 avril 2022 : vote du budget primitif 2022

CONTEXTE NATIONAL 2021 - 2022

La gestion de la crise épidémique a confirmé le constat d'une accentuation des inégalités sociales.

Elle a démontré la nécessité d'avoir une politique d'accès à l'alimentation résiliente et émancipatrice, pour éviter que les personnes ne se trouvent sans solution brutalement en cas de dégradation de leur situation économique et sociale.

Elle a également mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination des acteurs publics et privés, à toutes les échelles territoriales, pour assurer une réponse adaptée, cohérente, rapide et solide à toutes les personnes qui en ont besoin.

La crise sanitaire a enfin rendu visible la diversité des publics concernés par la précarité alimentaire, des personnes en situation de grande exclusion aux foyers modestes mis en difficulté par le ralentissement des activités économiques.

En outre, tout récemment, la guerre en Ukraine (grenier à blé et fournisseur d'énergies) entraînera des répercussions financières et sociales sur le monde occidental. Il est à noter également des hausses vertigineuses des prix des gaz et des carburants, de certains biens alimentaires de base comme les pâtes, le pain (hausse des céréales), des fruits et légumes, etc., qui auront des incidences majeures sur l'accroissement prévisible des demandes d'aides de toutes natures.

Par ailleurs, « les jeunes adultes constituent la tranche d'âge où le risque d'être pauvre est le plus grand, et pour qui la situation s'est le plus dégradée en 15 ans », constate l'Observatoire des inégalités dans son rapport 2021.

Au moment donc où notre société vit de profondes mutations économiques et sociales, le CCAS, de par son histoire et les missions qui lui sont confiées, consolide ses modes d'intervention pour construire ou reconstruire la réponse sociale la mieux adaptée face à une population désorientée qui a perdu tout repère et tout sens dans un monde qui souvent l'ignore et le marginalise.

MISSIONS DU C.C.A.S.

Elles sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF). Elles sont de deux ordres : les missions obligatoires et les missions facultatives. Cette instance porte toute l'ambition et l'engagement dont les membres font preuve chaque jour en faveur des plus démunis.

Parmi les missions obligatoires, on retrouve l'instruction des dossiers d'aide sociale légale, la tenue d'un fichier des demandes de prestations d'aide sociale légale et facultative. Car dans ce domaine comme dans tous les autres, il n'y a de politique efficace que si elle s'appuie sur des données fiables et une évaluation pertinente des besoins.

Dans le cadre des missions facultatives, le CCAS anime une action générale diversifiée de prévention et de développement social dans la commune pour le maintien du lien. Il s'agit de prestations adaptées à des publics spécifiques, telles l'accompagnement des personnes âgées, les familles, la jeunesse, etc.

CONTEXTE LOCAL

Pour rappel, les données sociodémographiques de Blotzheim sont les suivantes :

- Le nombre d'habitants sur la commune (population totale – chiffre INSEE au 1er janvier 2022) : 4.777 habitants ;
- Une population vieillissante : 618 contre 654 personnes en 2021 ont plus de 70 ans soit 13 % de la population, en baisse de 5 % par rapport à 2021 ;
- Plus du quart de la population a moins de 18 ans (sur 1215 jeunes en très légère baisse, 125 relèvent de la tranche 0-3ans, 576 pour la tranche 3-11 ans et 514 pour la tranche 11-18 ans – 163 élèves en maternelle et 280 élèves en primaire) ;
- Nombre d'allocataires de la CAF au 31 décembre 2020 : 529 adultes dont 34 touchant l'allocation adulte handicapé, 116 touchant le RSA pour un montant de 26.115 € (montants global de droits versés), 334 personnes bénéficiaires d'une aide au logement (84 au titre de l'allocation logement familial, 47 au titre de l'allocation de logement social, 203 au titre de l'aide personnalisée au logement) et 577 enfants de 0 à 18 ans pour lesquels les parents touchent des allocations parentales ;
- Blotzheim, commune faisant partie des 10 communes les plus riches du Sud de l'Alsace, est positionnée malgré tout en tête du « classement » des communes les plus inégalitaires d'Alsace avec Saint-Louis, Huningue, Hégenheim, Village-Neuf, etc. car malgré la proximité de la frontière suisse, les revenus y sont totalement disparates du fait notamment de l'arrivée de familles nombreuses dans les logements sociaux.

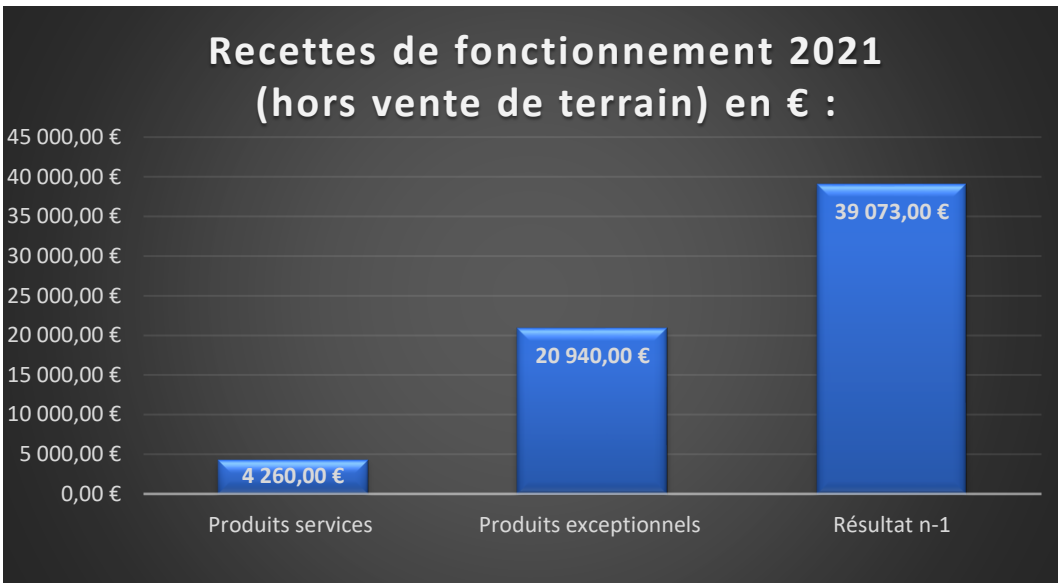

- Eu égard à la crise sanitaire, le CCAS n'a pas été en mesure de pouvoir organiser le repas de Noël des personnes âgées ; des bons d'achats d'une valeur de 30 € leur ont été distribués sur les finances de la ville de Blotzheim ;
- Les secours d'urgence sont constitués de la distribution d'aides alimentaires, d'aides de Noël, d'une aide pour un enterrement et de prises en charges d'arriérés pour des factures impayées en gaz et en électricité pour deux familles ;
- La gestion de la politique sociale étant assurée par les services communaux, le CCAS reverse une participation à la commune à hauteur de 5.000 €.

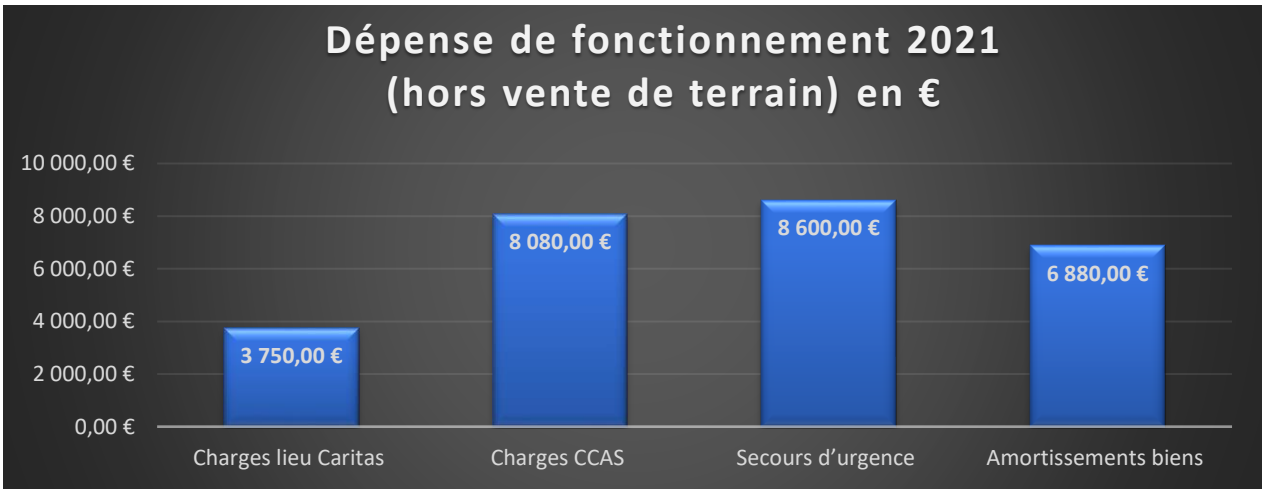

- Les produits exceptionnels sont majoritairement constitués des jetons orphelins versés par le casino ; son montant en 2021 est exceptionnellement très bas, le casino ayant été fermé plus de 6 mois sur la période 2020-2021 ; pour 2022, on prévoit à nouveau un montant en croissance sans atteindre cependant celui de 2019 (avant la Covid).

ORIENTATIONS DU CCAS DE BLOTZHEIM POUR 2022

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux (ABS), le montant délivré pour les aides exceptionnelles à l'occasion de Noël a été actualisé.

Il a également été décidé d'ajourner l'actualisation des modalités actuelles de délivrance des aides financières par bons alimentaires valables à ce jour qu'auprès de deux distributeurs locaux, à savoir LECLERC et Leader Price (fermé depuis le mois de septembre) et pour une période de 6 mois, et cela de manière à conserver une souplesse dans l'attribution.

En 2022, il est envisagé de créer, courant du premier semestre, une régie pour la délivrance de C.A.P. (chèque d'accompagnement personnalisé) en lieu et place des bons alimentaires de manière à simplifier la distribution des aides sociales aux personnes en difficulté. Son attribution est cependant toujours étudiée au cas par cas, sur instruction d'un travailleur social (assistante sociale, PMI, ..).

Ce ticket Service ou CAP, utilisable dans 7 catégories différentes, serait néanmoins limité dans un premier temps aux seuls achats d'alimentation, d'hygiène, d'énergie, d'habillement sans pour autant exclure d'autres secteurs dans les années à venir (habitat, transport, culture/sport).

Enfin, de manière à alléger les charges du CCAS en cas d'une éventuelle montée en puissance des demandes de secours dans les prochaines années d'une frange de la population à revenus modestes attirés par la création des logements sociaux, la commune a décidé de prendre dorénavant en charge dès 2022 le coût de la sortie des personnes âgées et du repas de Noël (coût en 2019 : environ 25.000 €).

PROJET DE CADRAGE GENERAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

RECETTES FONCTIONNEMENT	**Réalisations 2021 (hors vente terrain)**	**Prévisions 2022**		**DEPENSES FONCTIONNEMENT**	**Réalisations 2021 (hors vente de terrain)**	**Prévisions 2022**
				60611 Eau & asst	122,92	250,00
				60612 Energie élec.	1 551,51	5 000,00
				6064 Four. Adminis.		
				611521 Entretien Bâtiment		5 000,00
				6156 Maintenance	473,82	5 000,00
				6161 Primes d'assur.	1 806,00	2 000,00
				6226 Honoraires		
7031 Concessions cimetières	3 223,00	3 000,00		6232 Fêtes cérémonies		10 000,00
7083 Locations diverses	179,42	180,00		6247 Frais Transports		
70871P/ d'autres redevables	859,50	860,00		6281 Cotisation	231,00	300,00
7474 Subv. Commune	1 000,00	19 000,00		62871 Collect. Rattac.	5 000,00	5 000,00
758 Prod. Divers ges. Cour.				6288 Divers	1 374,52	10 000,00
744 FCTVA				63512 Taxes foncières	416,36	550,00
7713 Libéralités reçues				6561 Secours d'urgence	8 306,46	31 940,00
773 Mandats annulés				6574 Subv. Fonction. Ass.	300,00	1 000,00
7788 Produits exceptionnels	29 618,69	25 000,00		023 Virement s/inv		
002 Excédent fonct. N-1	39 073,81	38 000,00		042 Op. d'ordre	6 879,25	10 000,00
TOTAL		**86 040,00**		**TOTAL**		**86 040,00**

En recettes de fonctionnement, il convient de réévaluer à la hausse les recettes issues des jetons orphelins par rapport à 2021, mais sans atteindre le niveau de 2019 (avant la COVID. Les autres recettes consistent, à l'instar des années précédentes, en l'excédent de fonctionnement 2021, les locations de terrains, les participations liées aux concessions de cimetière ainsi que de la subvention de la ville de Blotzheim.

En dépenses de fonctionnement, outre les crédits alloués à l'aide sociale pour plus de 32.940 € (soit 38 % de ce budget), la prise en charge du coût d'entretien de la « Maison la Source », le provisionnement à hauteur de 5.000 € du soutien technique de la part de plusieurs services de la ville (finances, ressources humaines, informatique, juridique, centre technique) dans le cadre d'une convention d'assistance incluant que le C.C.A.S. de Blotzheim ne compte donc pas d'effectif propre en son sein, il conviendra de financer la reliure des registres administratifs sur plusieurs années de l'action sociale. Le C.C.A.S. de Blotzheim n'ayant pas également recouru à l'emprunt, il n'y a pas lieu de faire un état sur la gestion de la dette.

PROJET DE CADRAGE GENERAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

Les recettes d'investissement 2022 porteront sur des recettes au titre des amortissements pour 10.000 €, sur un résultat d'investissement 2021 de l'ordre de 29.850 €, pour un global de 39.850 €.

Dans l'attente de l'identification d'un projet d'investissement incluant un soutien financier du C.C.A.S, il convient de provisionner lesdits crédits des dépenses d'investissement 2022 répartis au sein du chapitre 21 « immobilisations corporelles », à l'identique de 2021.

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

- Favoriser toujours et encore le maintien du lien social par des actions en faveur des aînés (réorganisations d'ateliers divers, de sorties, etc..) ;
- Réflexion sur une refonte générale des principales actions du C.C.A.S. pour les années à venir dans le cadre de l'ABS.

CONCLUSION

« Il est plus que temps de rompre avec la culture sanitaire et de passer, enfin, à une culture citoyenne. » Telle est la mission à laquelle les membres du CCAS de Blotzheim devront s'atteler pour les années à venir.